

service postal adéquat, et le ministère n'aura plus d'employés à son service.

Il me semble que la situation est très grave, actuellement. D'ailleurs, mes préopinants l'ont dit de façon éloquente. Ils l'ont expliqué mieux que moi, mais il me semble que j'ai le devoir d'insister auprès du ministre, afin qu'il s'entoure de conseillers capables d'assurer l'existence de relations humaines intelligentes au sein de ce ministère. Il ne devrait plus s'occuper de cela, parce qu'il devrait se rendre compte qu'il n'a essayé que des échecs.

Voilà pourquoi je répète qu'il est le premier responsable de cet état de choses. Lorsqu'on provoque, il s'ensuit toujours une réaction.

J'aimerais, avant de terminer mes remarques,—et c'est le troisième point—proposer quelque chose qu'il l'a souvent été à la Chambre. Il me semble qu'il est encore important et opportun de le faire aujourd'hui.

En effet, l'arbitrage obligatoire devrait exister depuis longtemps en ce qui a trait aux normes de travail et les ministères devraient s'en prévaloir.

L'arbitrage obligatoire pourrait éviter que des grèves se produisent dans la Fonction publique et obliger patrons et ouvriers à négocier en vue de trouver ensemble des solutions aux conflits qui les opposent. On ne règle absolument rien avec des fusils ou en proférant des menaces, comme le très honorable premier ministre (M. Trudeau) l'a fait, dernièrement, contre des employés ou encore contre des chefs syndicaux, qui, eux-mêmes, en font contre le ministre des Postes et des Communications ou le gouvernement.

Si, comme deux voisins qui ne s'entendent pas sur la sorte de clôture à ériger entre leurs terrains, le ministre des Postes et des Communications et les chefs syndicaux s'engueulent et s'insultent constamment comme ils le font depuis plus de deux ans, cela ne réglera rien et ce sera encore le public qui en souffrira.

Si l'arbitrage obligatoire existait au Canada, le ministre cesserait d'être arrogant, parce qu'il ne pourrait plus insulter tout le monde au lieu de régler les problèmes. Il devrait, de même que les syndiqués, s'asseoir à la table des négociations.

A Princeville, l'an dernier, un conflit ouvrier a duré plus de six mois. Les employés attendaient l'employeur qui brillait par son absence à la table des négociations. Ainsi, la grève a duré plus de six mois et, à la fin, les travailleurs devront mettre deux, trois ou quatre ans, au maigre relèvement de salaire obtenu pour récupérer ce qu'ils ont perdu pendant leur grève.

Une grève du service postal au Canada est un luxe que nous ne pouvons nous permettre. A titre de députés, nous devrions prendre

tous les moyens à notre disposition pour éviter une telle catastrophe, car nous n'avons pas le droit de permettre une grève surtout dans le service postal, qui est des plus essentiels.

L'arbitrage obligatoire ne constitue pas de la dictature, mais il ne doit pas être caractérisé par l'arrogance, les menaces et le chantage, comme on en voit depuis deux ans au ministère des Postes. L'arbitrage véritable, c'est de se réunir comme des gens intelligents, de discuter d'un problème et de savoir, au besoin, mettre de l'eau dans son vin.

Je conclus là-dessus mes remarques et je demande à l'honorable ministre de songer sérieusement à confier à quelqu'un d'autre de son ministère le soin d'assurer une sage direction du personnel et des communications plus humaines au sein de son ministère, ce qui réglera déjà une bonne partie du problème.

La deuxième solution serait d'enlever sa photo de tous les bureaux de postes au Canada et de recourir à l'arbitrage obligatoire.

Je vois que je vous fais sourire, monsieur l'Orateur, mais c'était ce que je voulais faire avant la fin de cette session. Je vous remercie de votre obligeance à mon égard et j'espère, malgré la gravité de la situation actuelle, que l'honorable ministre songera sérieusement à recourir à l'arbitrage obligatoire afin d'épargner aux Canadiens, qui défrayent le coût du service postal, les inconvénients d'être privés de ce service.

Aujourd'hui, les Canadiens paient plus cher ce service. Il faudrait que l'honorable ministre l'assure aux Canadiens, car c'est sa responsabilité.

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes et des Communications): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter l'honorable député de Lotbinière. Au moins, il a parlé honnêtement et a fait des recommandations concrètes. Même si je ne peux pas accepter la recommandation relative à l'arbitrage obligatoire, je le félicite, car il a fait une suggestion au lieu de se contenter de faire des commentaires «at large», comme l'ont fait les représentants des deux autres partis.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, je crois que nous pouvons laisser le maestro du parti conservateur de côté pendant un instant, car il vient de donner une autre répétition. Un jour viendra où il se produira et présentera une véritable recommandation au lieu d'un résumé des faits hors de propos qu'il tire constamment de ce qui doit être un dossier très volumineux. Je pense cependant que le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) doit être sûrement au courant du proverbe français: «Qui s'excuse